



FLASH INFO

MOBILITE CPIP 2024

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 16 avril 2024

Dans le cadre du CSA SPIP de ce jour, **l'UFAP UNSa Justice** est intervenue auprès de la Direction de l'Administration Pénitentiaire s'agissant des critères de mobilité CPIP 2024.

Grâce à la constance de son positionnement, elle a obtenu que l'administration respecte ses engagements. En l'absence de consensus actuel entre les OS et la DAP, et en attendant la poursuite des discussions au second semestre, **ce sont donc les critères de mobilité des années précédentes qui s'appliqueront**, à savoir :

http://intranet.justice.gouv.fr/site/apnet/art_pix/Note_publication_CAP_CPIP_17_18_19_avril_2019OK.pdf

http://intranet.justice.gouv.fr/site/apnet/art_pix/Annexe1_Criteres_mobilite_CPIP.pdf

Dans les prochains jours, **l'UFAP UNSa Justice** mettra à disposition des personnels **le guide de la mobilité CPIP 2024**.

Vos élus **l'UFAP UNSa Justice** restent disponibles à l'adresse suivante : spip@ufap.fr

Le secrétaire national pour les SPIP,

Simon-Pierre LAGOUCHE